République Française

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint Germain-sur-Ay

Accusé de réception en préfecture
050-215004813-20250530-DM2025-57-DE
Date de télétransmission : 30/05/2025
Date de réception préfecture : 30/05/2025

Extrait du registre des Décisions du Maire

DECISION DU MAIRE N° 2025-57

1 – COMMANDE PUBLIQUE
1.1 – Marchés publics

Le Maire,

VU, Le Code Général des Collectivités Locales,

VU, La Délibération n° 2020-05-06 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal décide de déléguer à M. Le Maire la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le montant du marché est inférieur à 90 000 € HT,

VU, le devis n° 40 7 229 de A.N.I. en date du 23 mai 2025, d'un montant de 892,32€ H.T. (1 070,78€ TTC) ;

DECIDE

Article 1er :
de signer le devis n° 40 7 229 de A.N.I. pour l'achat d'un PC portable ACER Aspire de 17", d'un montant de 892,32€ H.T. (1 070,78€ TTC) ;

Article 2 :
que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal, en dépenses d'investissement, à l'article 2183 « matériel informatique », opération 188.

Fait à Saint-Germain/Ay,
Le 26 Mai 2025,
Le Maire,
Christophe GILLES

MAIRIE DE ST-GERMAIN-SUR-AY (MANCHE)

Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le (cf. visa du contrôle de légalité) ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.